
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'état des ventes de biens d'émigrés faites dans différents district de la République parvenus dans la seconde décade de prairial, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'état des ventes de biens d'émigrés faites dans différents district de la République parvenus dans la seconde décade de prairial, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 144;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25175_t1_0144_0000_15

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Ils annoncent qu'ils ont déposé au district les dépouilles de leur ci-devant église, consistant en 5 cloches de différentes grosseurs et une clochette, plusieurs milliers de fer, toute l'argenterie, le cuivre et les ornemens; et qu'ils ont également remis au district, pour les braves défenseurs, 112 chemises, 10 draps, 2 paires de bas, un mouchoir, un bonnet, 7 cols, 19 paires de guêtres, une paire de demi-guêtres, 3 paires de souliers, un paquet de charpie, un pantalon, 570 liv. en assignats, 34 liv. en numéraire et 2 pièces d'argent. Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

24

Le citoyen Bourguet, père, officier de santé à Beziers, département de l'Hérault, écrit à la Convention nationale qu'il fait hommage à la patrie d'une somme de 2,000 liv. que lui doit le ci-devant corps des chirurgiens de cette commune, sur lequel feu son père l'avoit placé.

Mention honorable du don, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

25

Les administrateurs du département d'Eure-et-Loir transmettent à la Convention un trait de courage et de probité du citoyen Fey, gendarme national de ce département, à la résidence de Dreux: ce gendarme étant sur la route de Dreux à Nonancourt arrêta 3 hommes suspects qui tentèrent de le corrompre en lui donnant un assignat de 50 liv.; mais n'écoutant que son devoir, Fey les conduisit au comité de surveillance de Nonancourt, y déposa les 50 liv. et les trois hommes qui furent arrêtés. Les administrateurs ont pris un arrêté portant mention civique de cette action.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Applaudissements].

26

La commune de Tarascon, département de l'Arriège, félicite la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. Elle annonce qu'elle a célébré la fête du 20 prairial; elle exprime son indignation contre les monstres assassins de Collot-d'Herbois et Robespierre, se réjouit de ce que le génie de la liberté a conservé ces deux représentans. Elle travaille avec activité à la fabrication du salpêtre et invite la Convention à rester à son poste. Enfin, elle demande de pouvoir substituer le nom de *Marat* à celui

(1) P.V., XL, 120. Bⁱⁿ, 7 mess. (suppl^t).

(2) P.V., XL, 121.

(3) P.V., XL, 121. Bⁱⁿ, 8 mess. (suppl^t); *Audit. nat.*, n° 643; *J. Fr.*, n° 642.

de Saint-Quitterie que porte le faubourg de cette commune, et celui de *Baras* à celui de Saint-Michel, par lequel on désigne un autre quartier de ladite commune.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

27

La commission des revenus nationaux fait passer à la Convention nationale les états des ventes des biens d'émigrés qui ont été faites dans différens districts de la République et qui lui sont parvenus dans le cours de la seconde décade de prairial. Elle rappelle le résultat de tous les états des ventes précédentes. Voici le total général. Dans 472 districts, 20,754 lots estimés 203,945,113 liv. 6 sous 3 den., ont été vendus 426,611,419 liv. 15 sous 11 den., ce qui donne au-dessus de l'estimation 222,670,306 9 sous 8 den.: la commission observe que les ventes sont en activité et très-avantageuses dans les districts de Beaugé, département de Maine-et-Loire, et de Parthenay, département des Deux-Sèvres; que les opérations des corps administratifs sont satisfaisantes, et que les districts qui n'ont encore annoncé aucune vente ont terminé leurs opérations préliminaires.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

28

Les Sans Culottes composant le conseil général, le comité de surveillance, la justice de paix, la société populaire et républicaine du canton de Collobrières, district de Solliès, département du Var, écrivent à la Convention nationale que « séquestrés, pour ainsi dire, du reste de la République, environnés de bois, de montagnes, échappés des griffes des scélérats sectionnaires de cette commune et de l'infâme Toulon, les patriotes de Collobrières viennent lui parler un langage agreste mais sincère; la reconnaissance le dicte, disent-ils, la vertu ne dédaignera pas de l'entendre. Le tyran et tous ses complices punis; des villes rebelles domptées; les despotes coalisés, frappés de terreur et fuyant loin des soldats républicains; 1 200 000 héros sur nos frontières; les traîtres, les scélérats, les intrigans, les faux patriotes, démasqués et livrés au glaive de la loi; l'innocence protégée, l'indigence secourue; les droits de l'homme proclamés en présence de l'Être-Suprême; une constitution démocratique, un gouvernement révolutionnaire, la liberté et l'égalité planant sur toute la France; la destruction de tous les abus, le triomphe de toutes les vertus républicaines... voilà, ajoutent-ils, votre ouvrage, vertueux montagnards; nous ne vous félicitons sur aucun fait particulier. Marqués au coin de l'immortalité, tous vos travaux excitent notre admiration et notre

(1) P.V., XL, 122. Bⁱⁿ, 7 mess.; *Débats*, n° 644.

(2) P.V., XL, 122. Bⁱⁿ, 8 mess. (suppl^t).